

Conditions générales Club de Pully Natation

Afin que ses cours se déroulent dans une atmosphère propice à l'apprentissage de la natation et dans le respect de chacun·e, l'ensemble des participant·e·s s'engage à respecter ces présentes règles de bonne conduite, ainsi que le règlement de la Commune de Pully du bassin scolaire figurant à proximité de l'entrée des vestiaires.

Le Pully natation est un club de sport à but non-lucratif en participant aux cours vous devenez automatiquement membre dudit club. Chaque membre se doit de donner le meilleur pour faire fonctionner et permettre l'évolution du club.

Respect du règlement

En s'inscrivant aux cours du Pully Natation, les participants s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que celui de la piscine de la commune de Pully. Les parents sont priés de présenter à leurs enfants les points de ce règlement qui les concernent et de s'assurer qu'ils les respectent. Le non-respect du présent règlement peut entraîner une exclusion (sans remboursement de cours) en cas de violations graves et/ou répétées.

Inscriptions

Modalités d'inscription

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.pully-natation.ch. Les données d'inscription doivent être aussi complètes que possible. Aucune inscription n'est possible si une ancienne facture est ouverte. L'inscription en ligne est considérée comme une inscription définitive et engage la création automatique d'une facture.

Des frais administratifs (Finance Unique d'Inscription) sont facturés lors de la première inscription au Pully Natation.

Refus d'inscription

Le Pully Natation se réserve le droit de refuser une inscription sans en justifier la raison. L'inscription sera automatiquement refusée si les critères d'admission au groupe inscrit ne sont pas remplis et si l'enfant n'est pas capable de se changer seul dans les vestiaires.

Inscriptions tardives

Les inscriptions tardives ne sont possibles qu'en cas de disponibilité. Elles ne donnent droit à aucune réduction.

Responsabilité et assurance

Chaque participant doit être au bénéfice d'une assurance-accidents et d'une assurance-civile. Le Pully Natation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Tarifs

Le prix forfaitaire du cours correspond à toutes les leçons d'une saison scolaire. L'entrée à la piscine est comprise dans le prix. Le prix forfaitaire comprend :

Frais de cours dépendant du nombre de cours et de la durée.

La cotisation de membre est identique pour tous les adhérents soit CHF 120.-- pour les moins de 20 ans et CHF 200.-- pour les plus de 20 ans.

Remboursement

Aucun remboursement ne sera accepté hormis sous présentation d'un certificat médical pour les absences d'au moins 4 semaines consécutives, hors vacances scolaires. La cotisation de membre du Club est due.

Paielement

Les finances de cours sont à payer avant le premier cours ou dans le délai stipulé sur la facture.

Le non-paiement des cours ne sera pas considéré comme une annulation de l'inscription.

En cas de non-paiement, le Pully Natation se réserve le droit de refuser l'accès aux cours.

Toutes les demandes particulières d'échelonnement de paiement doivent parvenir au secrétariat à partir du 1er août pour le début de saison ou avant facturation pour le reste de l'année.

Réinscription

Les membres du club disposent d'une période préférentielle pour se réinscrire, à la fin de ce délai les places ne seront pas garanties, la priorité sera donnée au premier inscrit.

Annulation de l'inscription par le membre

En cas d'annulation moins d'une semaine avant le premier cours ou après le commencement des cours, l'intégralité du montant de la facture est dû.

Annulation de cours par le Pully Natation

En cas d'annulation de cours pour des raisons indépendantes au Pully Natation (piscine fermée pour raison technique par exemple) il n'est pas possible de rattraper les cours. Le Pully Natation essaiera de proposer une solution alternative dans la limite de ses possibilités.

Démission

Toute démission du club durant la saison doit être annoncée avec comme objet "Annonce de démission + Nom + Prénom + Section + groupe" par mail ou par lettre postale adressée au secrétariat.

Organisation des cours

Périodes et durée des cours

Les cours sont réalisés sur une année scolaire d'environ 30 leçons, compte tenu des fériés et des vacances scolaires.

Les leçons ont une durée de minimum 30 minutes en fonction du niveau du groupe. Les cours n'ont pas lieu durant les vacances scolaires et jours fériés officiels.

Présences aux cours

Les enfants doivent être ponctuels, prêts à débiter dans les douches, à l'heure du début de leçon. Les cours doivent en principe être suivis dans leur intégralité. La réussite et la progression dépendent d'une participation régulière aux leçons. Les absences prévues doivent être annoncées soit la semaine précédente au moniteur ou à la monitrice titulaire du cours, soit au responsable de la section par e-mail.

Règles de comportement

Les règles de politesse, de bienséance et de fair-play doivent être respectées par les enfants et leurs parents. Les participants doivent respecter les installations sportives et le matériel mis à disposition. Tout moyen de locomotion (trottinette, rollers, planche à roulette...) doit rester en dehors du bâtiment. Toute dégradation fautive sera facturée à la personne responsable. Tout vol sera sanctionné par l'exclusion du club et une dénonciation à la police.

Pour les membres du Club, une charte est affichée à côté de ce présent document dans la vitrine du club. Elle est aussi publiée sur notre site internet.

Pour les moniteurs/dirigeants

Respecter les athlètes, montrer l'exemple. Respecter et faire respecter le matériel et les installations mis à disposition. Ranger le matériel utilisé et veiller à la propreté des locaux. Accueillir et respecter les juges et les concurrents. Être ponctuel et trouver les remplaçants en cas d'empêchement. Prendre part à la vie du club et participer aux diverses réunions et événements du Club. Respecter le projet sportif du Club et promouvoir son image.

Pour les athlètes

Respecter les moniteurs et les autres participants aux cours. Respecter les règles d'hygiène et de politesse. Ecouter les consignes des moniteurs. Être prêt et calme 5 minutes avant le début de la leçon. Attendre l'autorisation des moniteurs pour entrer dans l'eau. Ne pas courir au bord du bassin. Ne pas bousculer ses camarades. Attendre l'autorisation des moniteurs pour quitter le bassin. Ne pas manger dans l'enceinte de l'école. Ne pas faire pipi dans l'eau.

Pour les parents/accompagnants

Respecter les moniteurs et les autres participants aux cours. Amener son enfant à l'heure et venir le rechercher à l'heure. Veiller que son enfant soit préparé au moins 5 minutes avant le début de la leçon. Les parents sont priés de rester en dehors de l'enceinte de la piscine. Les parents ne sont pas autorisés à suivre la leçon au bord de la piscine. Ils peuvent observer la leçon depuis la galerie qui se situe après le hall d'entrée. Le cours est terminé après le salut dès le passage dans le pédiluve.

Tenue

Les shorts ou bermudas ne sont pas autorisés pour des raisons d'hygiène mais de confort également. Le bonnet de bain est obligatoire pour les enfants qui ont des cheveux longs.

Les lunettes de natation sont interdites durant la phase d'apprentissage (l'école de natation) et sont par la suite obligatoires.

Règles d'hygiène

Chaque participant doit contribuer au respect de la qualité de l'eau et de la propreté des vestiaires. Les chaussures sont interdites dans les vestiaires et dans l'enceinte de la piscine. Les enfants doivent se doucher et, au besoin, passer aux toilettes avant le début de la leçon. La nourriture est interdite dans le bâtiment.

Droit à l'image

Le Pully Natation se réserve le droit de faire des images de type photo et/ou vidéo durant les leçons et les événements du club. Ces images pourront être utilisées dans un but éducatif ou pour la promotion du Pully Natation.

Événement en dehors entraînement hebdomadaire

Frais

Les événements en dehors des entraînements hebdomadaires peuvent engendrer des frais supplémentaires aux prix forfaitaires du cours. Ces frais seront annoncés lors des inscriptions à l'événement.

Le coût des camps et des week-ends d'entraînement ne dépasse pas CHF 120.- par jour.

Assurance

Les participants et accompagnants doivent être personnellement assurés.

Tenue

Les participants revêtent l'équipement du club lors des déplacements.

Retour anticipé

Pour les retours anticipés indépendants de la volonté du club, les frais supplémentaires sont à la charge du participant.

En cas d'exclusion d'un athlète de l'événement ou camp, les frais engendrés sont à sa charge ou celle de ses parents.

Dans les deux cas, les parents ou responsables désignés sont chargés du retour.

Frais d'annulation

En cas d'annulation du participant à moins de 15 jours du départ, le montant total de la facture est dû.

Entre le délai de réponse demandé et les 15 jours précédents le départ dans la convocation, le 50% de la facture est dû.